

Droit de non chasse reconnu au Luxembourg

La revue «Chasseurs de l'Est» a relevé dans son édition d'octobre un inquiétant jugement de la Cour administrative d'appel du Luxembourg, déboutant le gouvernement luxembourgeois et confortant un propriétaire qui refusait aux chasseurs le passage sur ses terres.

Chasser dans un fauteuil, par Internet

Les jeux vidéo recréant une partie de chasse seront-ils bientôt obsolètes? Un Texan affirme avoir mis au point un système permettant aux internautes fréquentant son site de diriger à distance une arme de chasse montée sur une caméra. Ainsi, les visiteurs pourraient repérer des animaux bien réels et faire feu, sans quitter leur fauteuil. Effrayant... En réaction, les autorités américaines envisageraient un décret obligeant le chasseur à être présent sur le terrain pour pratiquer. C'est la moindre des choses...

Un loup dévore un enfant en Turquie

Selon l'agence de presse Anatolie, relayée par l'AFP, un loup affamé a dévoré fin novembre un enfant de 10 ans dans une petite ville du centre de la Turquie. Le loup a égorgé l'enfant qui était sorti pour jouer, puis lui a arraché un bras avant d'entraîner le cadavre dans un terrain

vague. Une info qui n'intéresse pas grand monde en France mais il est vrai qu'il ne s'agit pas d'une «catastrophe écologique»...

La vénerie française en grande forme célèbre Saint-Hubert

Pour célébrer le début de la campagne de chasse, les 450 équipages de vénerie ont fêté tout au long du mois de novembre Saint-Hubert, patron des chasseurs. Plusieurs centaines de messes ont été sonnées, pour le plus grand plaisir des 450 équipages réunissant 100.000 membres, suiveurs et riverains. Malmenée en Grande Bretagne, la vénerie française se porte au mieux, sans doute parce qu'elle a su s'adapter aux réalités modernes, en se montrant accueillante envers tous les publics sans renoncer un instant à son éthique et à ses traditions. Cette bonne santé de la vénerie française se traduit notamment par une augmentation de ses adeptes et par la création de vingt nouveaux équipages chaque année.



Crédit photo : FRC Nord Pas-de-Calais

Le Président Vivier s'en est allé Alain Vivier nous a quittés aux derniers jours de l'année 2004. Durant de longues années, il a exercé avec dévouement les fonctions de Président de la Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne et de Trésorier de l'UNFDC, puis de la FNC. Il était aussi depuis de longues années le dévoué Président de la Fondation nationale pour la sauvegarde des habitats de la faune sauvage. C'était un grand président reconnu et apprécié de tous: sa forte voix qui portait des avis toujours mesurés et justes était très écoutée. La Fédération nationale des chasseurs partage le deuil de la famille du Président Vivier et lui transmet toutes ses condoléances.



Philippe nous a quittés La disparition brutale de Philippe Granval, Ingénieur à l'Office national de la Chasse et de la faune sauvage, nous laisse un énorme vide, tant professionnel qu'affectif. Tout à la fois chasseur, biologiste et agriculteur, il avait su jeter un pont entre l'agriculture et la cynégétique, pour la conservation du petit gibier et de ses habitats. Toujours au four et au moulin, faisant preuve d'implication, de détermination et d'opiniâtreté, il a poussé aussi loin que possible son travail, aussi bien «les pieds dans les bottes» que dans les couloirs des ministères ou des organisations et firmes agricoles. Il a beaucoup apporté aux techniciens des fédérations; son talent et son amitié nous manquent déjà beaucoup. A sa famille, à ses amis, la Fédération nationale des chasseurs adresse ses plus sincères condoléances.

Décès de Jean-Jacques Brochier Dans le monde littéraire, il était sans doute l'un de nos meilleurs représentants. Grand chasseur devant l'éternel, épicurien attaché à la dégustation du gibier et des bons vins, Jean-Jacques Brochier, Rédacteur en chef durant trente ans du «Magazine littéraire» nous a quittés fin octobre. Son regard malicieux et ses bons mots en faisaient une figure de la vie littéraire parisienne. Il a dirigé plusieurs collections d'ouvrages cynégétiques et en n'importe quelles circonstances et lieux, quels que soient ses interlocuteurs, ne faisait jamais mystère de sa passion pour la chasse.

la Lettre

de la Fédération Nationale des Chasseurs

Mutations technologiques, enjeux stratégiques

Une des grandes forces de la chasse française, c'est un truisme, réside dans son réseau. Réseau individuel de passionnés, déterminés et mobilisables; riche d'une grande mixité sociale, fort rare par ailleurs. Réseau associatif surtout, qui puise sa vitalité dans une arborescence fédérale fort démocratique (n'en déplaise à certains), que le monde politique lui-même nous envie quand il ne le craint pas. La modernité technologique (Internet, Intranet) qui fonctionne elle-même en réseau s'est implantée, sans doute pour cela, avec une bonne implication des fédérations de chasseurs au cours de ces dernières années. La réactivité de la chasse y a beaucoup gagné et c'est tant mieux. Le rôle de la F.N.C. est à la fois simple et délicat dans cet exercice d'adaptation technique, au départ austère:

- Répondre, à moindre coût, aux obligations découlant des missions de service public dévolues aux structures fédérales;
- Elaborer des cahiers des charges nationaux et les valider avec l'aide de «pilotes» fédéraux;
- Transférer et généraliser le produit aux fédérations; harmoniser sans imposer, mais avec le souci d'éviter des poches d'inégalités technologiques qui affaiblissent la crédibilité ou la force de l'ensemble.

Nous gardons ce cap dans les dossiers traités: Internet, les «dégâts» et les bases de données, hier; le carnet de hutte et le «guichet unique», aujourd'hui et demain. Ce n'est pas toujours simple dans une France cynégétique aux multiples féodalités, où la F.N.C. n'est pas perçue par certains comme l'émanation des fédérations, lieu d'impulsion et de synthèse des données ou des idées, mais plutôt comme un avatar hégémonique, jacobin et parisien, de l'Administration - dont la chasse a d'ailleurs eu toujours quelques bonnes raisons de se méfier! Qu'on se rassure: la F.N.C. aurait-elle la volonté d'imposer qu'elle ne le pourrait statutairement pas: c'est à la fois sa grandeur et sa faiblesse! Cette harmonisation dans le respect des libertés fédérales que nous offrent ces nouvelles techniques; cette mutualisation technologique que nous imposent à la fois une plus grande rigueur économique et nos missions parapubliques, ne sont pas sans conséquences plus stratégiques et politiques.

Avec le déclin des tâches répétitives, il nous faut à la fois réorienter les formations et les recrutements des professionnels et inscrire notre action dans une vision plus globale des enjeux de la technologie pour la chasse.

Quelques exemples:

- Avec le développement des agendas électroniques de

poche et des lecteurs optiques, devons-nous gérer (nous le pourrions désormais) les données sur les espèces chassables via les chasseurs; ou laisser l'Etat ou l'ONCFS le faire, ou s'en tenir à la cogestion actuelle, via des réseaux professionnels et amateurs?

- Devons-nous instaurer - sans asphyxier davantage le chasseur sous le papier et la réglementation, comme certains s'y emploient au nom de l'imperium gestionnaire - un carnet de prélèvement universel? Sous quelle forme, pour quelle finalité (légitimité sociale, suivi des espèces, de la pression cynégétique...), avec une base de données centralisée ou non - et si oui, par qui?
- Devons-nous, plutôt que d'attendre l'Etat et l'ONCFS, profiter de la généralisation du «guichet unique» de validation des permis pour négocier un rôle accru dans la constitution d'un fichier des chasseurs à notre portée désormais; une mission de «sécurité publique»* qui aura certes un coût, mais représenterait une légitimité accrue pour nos structures et la cotisation obligatoire des chasseurs, cible toujours privilégiée de nos opposants?
- Enfin si demain, et comme je le crois, nous réussissons la généralisation du «guichet unique» pourquoi ne pas proposer à l'Etat (et surtout aux nouveaux chasseurs) de délivrer, via les fédérations, l'élément permanent du permis de chasser et plus seulement la validation annuelle - à charge pour nous de négocier encore avec l'Etat le coût de ce nouveau transfert, où nous saurons faire mieux, plus vite et à moindre coût?

Ces quelques pistes de réflexion et d'actions, qui parfois agitent notre microcosme cynégétique, illustrent ce constat paradoxal: si le politique doit conserver la maîtrise de la technique, la rapide mutation que connaît cette dernière n'est pas sans «impacter» sur la première, parce qu'un outil pareil est aussi un enjeu de pouvoir. Une révolution, fut-elle technologique, n'est jamais innocente. A nous d'en tirer tout le profit, à l'heure où l'Etat devra, inéluctablement, se recentrer sur l'essentiel et savoir déléguer pour survivre.

Inventer ou utiliser de nouveaux instruments pour de nouveaux services au chasseur et une nouvelle légitimité pour nos structures: ce sera mon modeste vœu, parmi d'autres, pour la chasse et l'année qui commence.

Charles-Henri de Ponchalon Président de la F.N.C.

* que remplit déjà la Fédération française de football avec un fichier «hooligans» mis à disposition du Ministère de l'Intérieur.

Les collisions avec le grand gibier tuent bien plus que les accidents de chasse

Selon le Mémoire d'économie de l'Environnement présenté à l'Université de Bordeaux par Laurent Salaün, intitulé « La gestion du grand gibier et de ses dégâts », les grands animaux causeraient sur les routes de France 33000 à 44000 collisions chaque année, se traduisant par 2000 blessés et une centaine de décès. Une information à recouper avec une autre, publiée dans la presse cynégétique, concernant le même dossier en Allemagne cette fois. Si le nombre d'accidents corporels recensés est assez proche de celui présenté par Laurent Salaün - 50 décès et 3500 blessés - celui des collisions est presque dix fois plus important : le grand gibier serait la cause de 300 000 collisions par an en Allemagne. La note des dégâts s'élèverait à 400 millions d'euros. Pour l'espèce chevreuil, ces accidents se traduiraient, selon l'automobile club allemand, par 25 animaux tués par heure, ou 600 par jour ! Le bilan total pour les ongulés serait de 250 000 victimes par an. Pour en revenir aux victimes humaines, il apparaît, dans les deux cas, que les collisions avec des grands gibiers sont nettement plus meurtrières que les accidents de chasse.

Ouverture de la perdrix : la LPO répond à côté de la question

Pour expliquer la position de la LPO qui a fait provisoirement capoter le projet d'ouverture plus précoce de la perdrix dans les plaines du Nord Est de la France, son directeur répond dans « Oiseau magazine »... à côté de la question. Il évoque les lâchers de perdrix, alors qu'il est question de gestion de populations sauvages. De même, il parle de la volonté des chasseurs d'allonger la période de chasse, alors qu'il est juste question de décaler cette période sans prélever davantage d'oiseaux, en permettant simplement de chasser au chien d'arrêt avant que les couverts soient récoltés. Plus grave : le Directeur de la LPO accuse les sociétés de chasse locales d'une mauvaise gestion de la perdrix alors qu'il est de notoriété publique que sans la prise en charge de cette gestion par les chasseurs, la perdrix grise aurait peut-être disparu aujourd'hui... Opportuniste en diable, la LPO tente de profiter de cette légitime revendication des chasseurs pour s'intéresser soudain à la perdrix, et ce dans le cadre d'un « plan national de restauration » dont on devine quels seront les effets pour les chasseurs. Une telle mauvaise foi ne peut qu'augurer la poursuite des interminables conflits. Pour faire entrer la chasse dans une phase moderne, ce sera sans eux...

Jachères : un pas en avant, un pas en arrière



Crédit photo : J.-P. Arnauduc / FNC

Cet été, nous nous sommes réjouis d'une nouvelle disposition en matière de jachères, à savoir l'implantation de 3 % de la SCOP (surface en céréales, oléagineux, protéagineux) en bandes enherbées. Hélas, cette mesure très favorable pour la faune s'accompagne d'une mise en garde des agriculteurs contre la salissure des parcelles - notamment par les chardons - qui pourra leur valoir des pénalités allant jusque la suppression de la prime PAC. Une telle menace aura pour effet certain d'accroître les calamiteux broyages des parcelles... dans lesquels les perdrix auront installé leurs nids. Par ailleurs, les agriculteurs ayant recours aux jachères industrielles seront soumis à ces nouvelles dispositions dans une moindre mesure. Dommage, car ces jachères industrielles sont souvent implantées dans les plaines à grand parcellaire (exemple : Champagne Crayeuse) où justement les bandes enherbées seraient les plus utiles pour créer des effets de lisières. Voilà bien le genre de dossiers où chasseurs et autres associations de protection de la nature devraient s'allier...

Baguage des pigeons ramier

Depuis trois ans, l'Office national de la Chasse et de la faune sauvage a lancé un programme de baguage des colombidés et notamment pigeons ramier en plusieurs régions de France. L'intérêt de telles actions n'échappant à personne, l'Office demande aux chasseurs d'y participer en renvoyant les bagues trouvées sur les oiseaux tués à la chasse.



Crédit photo : ONCFS

Cerf : le plus grand comptage de France



Crédit photo : FDC Vendée

Les 2 et 3 octobre, un comptage de cerfs a eu lieu sur 37 communes de l'Artense, couvrant 100 000 hectares, aux confins du Cantal, de la Corrèze et du Puy-de-Dôme, sous l'égide des **Fédérations départementales et régionales des chasseurs d'Auvergne et du Limousin**. Cette vaste opération - la plus importante jamais entreprise pour un recensement de cerfs - a réuni un millier de personnes, encadrées par les professionnels des fédérations de chasseurs, du CEMAGREF, de l'Office national des forêts, de l'Office national de la Chasse et de la faune sauvage, des Centres régionaux de la propriété

forestière et du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne. Mille bénévoles venus d'horizons divers et variés pour un comptage : voilà qui révèle la capacité des chasseurs à mobiliser la population et à faire vivre des territoires ruraux. A l'issue de ces deux jours, le bilan indique la présence d'au moins 962 animaux. Un superbe dossier a été réalisé par les fédérations régionales des chasseurs, présentant le cerf, sa situation dans le massif de l'Artense, les méthodes de comptage, la gestion mise en place. « Ce comptage, lit-on dans ce dossier, vient couronner de succès trente années de conservation et

de gestion d'une population réintroduite de cerfs, ayant pour origine une dizaine d'individus lâchés dans les années 60, et permettant aujourd'hui l'exercice d'une chasse durable et concertée ». De tels éléments, ignorés du grand public, devraient être rappelés plus souvent : peu d'associations peuvent se prévaloir d'avoir ainsi enrichi le patrimoine faunistique français.

Renseignements sur le comptage cerf de l'Artense : **David Eymard** - FRC Auvergne - Tél. 04 73 83 64 67 ; **Marie-Pierre Patonnier** - FRC Limousin - Tél. 05 55 77 24 31.

Ecole de trompe de chasse



Crédit photo : FDC Orne

La trompe de chasse est en plein essor et cet aspect de la cynégétique est très apprécié du grand public. Consciente de ce développement et de son impact favorable, la **Fédération des chasseurs du Maine-et-Loire**, accueille dans ses locaux une école de trompe, depuis 1997. Cette école propose des cours séparés aux enfants et aux adultes, pour une cotisation modique. Elle a formé 62 élèves en 2004.

Cohabiter dans la nature

La **Fédération des chasseurs de Côte d'or** a participé à l'élaboration d'une plaquette intitulée « Le code de la piste et de ses abords », présentant les droits et devoirs des divers usagers de la nature - de loisirs et professionnels - et les pistes de cohabitation. Le cercle des partenaires est très large, des diverses associations (randonneurs, cyclotourisme, tourisme équestre, sports de nature motorisés, courses d'orientation, comité de montagne et d'escalade), aux sapeurs-pompiers, en passant par les agriculteurs, Voies navigables de France, l'Inspection académique, la Gendarmerie, Météo France, l'ONF, EDF / GDF, etc. Une remarquable réalisation, qui gagnerait à être communiquée au-delà de la région.

Le SDGC expliqué aux chasseurs

Le Schéma départemental de gestion cynégétique : beaucoup de chasseurs en ont entendu parler mais bien peu seraient en mesure de dire de quoi il s'agit concrètement. Dans son édition 2005, le guide des chasseurs d'Anjou, édité par la **Fédération des chasseurs du Maine-et-Loire** apporte toutes les explications sur le SDGC et le démythifie. Des pages fort bien faites et très intéressantes.

La FDC de Seine-Maritime déménage

Merci de noter la nouvelle adresse de la **Fédération des chasseurs de Seine-Maritime** : Maison de la Chasse et de la Nature - Route de l'Etang - 76890 BELLEVILLE EN CAUX. Les numéros de téléphone et de fax restent inchangés.

Sabotage

La **Fédération des chasseurs du Territoire de Belfort** dénonce des actes de vandalisme perpétrés sur des postes surélevés de battue, installations réalisées pour une sécurité accrue. Les chasseurs allemands sont régulièrement victimes de ce genre de sabotage (barreaux des échelles de miradors sciés) : cette forme de terrorisme est-elle en train de s'étendre chez nous ?

Les chasseurs de Vendée s'engagent dans l'éducation à l'Environnement

La **Fédération des chasseurs de Vendée** a produit, dans le cadre de sa contribution à l'éducation à l'Environnement, un cd rom traitant du bocage, premier d'une série de quatre qui couvriront l'ensemble des paysages. Ces supports « ludoéducatifs » seront distribués dans les écoles élémentaires de Vendée ; ils sont destinés à mieux faire comprendre les interactions entre l'homme et la nature et à développer l'écocitoyenneté. Ce document de grande qualité a été réalisé avec l'aide de la Fédération nationale des chasseurs.

Chasseurs et autres adeptes de loisirs de nature réunis

À la veille de l'ouverture générale de la chasse, randonneurs pédestres, vététistes, cavaliers, amateurs d'aéromodélisme et chasseurs se sont retrouvés autour d'une table, à l'invitation de la **Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres**. La Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, l'Office national des forêts et Deux-Sèvres Nature (association de protection de la nature) participaient également à cette réunion. Très rapidement, tous

les responsables des associations présentes se sont accordés pour souligner l'absence de difficultés relationnelles majeures dans le département entre chasseurs et autres usagers de la nature. La discussion a porté essentiellement sur les moyens visant à renforcer la cohabitation déjà existante sur le terrain, notamment par l'échange de calendriers des différentes manifestations

et temps forts relatifs à la pratique de chaque activité. De son côté, la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres s'est engagée à jouer un rôle de coordinateur pour faciliter l'organisation de manifestations d'ampleur et permettre la mise en relation, sur le plan local, des responsables associatifs.

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Un DVD / vidéo pour préparer l'examen pratique

La **Fédération des chasseurs de Charente Maritime** a largement participé à l'élaboration d'un support de préparation à l'examen pratique du permis de chasser réalisé par « Seasons », se présentant sous deux formes différentes : DVD ou cassette vidéo VHS.

Cette aide à la formation est bienvenue car si les toutes premières sessions suivant l'instauration de cet examen pratique se sont traduites par des taux de réussite très élevés, les suivantes ont réservé aux candidats quelques



mauvaises surprises et mis en évidence la nécessité de bien préparer cet examen, comme pour l'épreuve théorique. La notation n'est pas liée à l'appréciation de l'examineur mais répond bel et bien à un barème établi, toute erreur pouvant faire perdre des points au candidat ou, si elle est grave, valant élimination. L'examen pratique n'est donc pas la formalité qu'imaginent ceux qui « savent manier un fusil » mais une véritable épreuve, avec ses règles, son programme à apprendre et ses pièges à éviter. D'où l'intérêt de cette préparation, qui permet en outre au candidat de se préparer « psychologiquement » et de se présenter sans stress. Ces documents sont proposés par la fédération aux candidats à prix coûtant (15€ la VHS, 19€ le DVD). Etant transposables, ils peuvent être utilisés par d'autres fédérations, avec des tarifs dégressifs par quantités. Pour tout renseignement, contacter la Fédération des chasseurs de Charente Maritime.

NOMINATION

Le Directeur du ROC au Conseil national de la Chasse et de la faune sauvage

Le J O du 11 novembre nous apprend la nomination, par Serge Lepeltier, de Christophe Aubel, pilote de la « mission loup » à France Nature Environnement et membre de son Conseil d'administration mais aussi... Directeur du ROC, au Conseil national de la Chasse et de la faune sauvage. Voilà qui promet des débats constructifs.

SYNDICAT NATIONAL DES CHASSEURS

Deuxième mandat du président Meissel au SNCF

Le 21 octobre, le Président Meissel (pdt FDC Var) a été reconduit à la tête du Syndicat national des chasseurs de France. Il est secondé par les Présidents Stamenoff (pdt FDC Orne ; vice-pdt SNCF), Charlot (pdt FDC Aube ; trésorier SNCF) et Durand (pdt Seine-Maritime ; secrétaire SNCF).

Formations pour les Directeurs et Présidents de fédération

La loi du 4 mai 04 introduit un certain nombre de nouveautés en matière de formation professionnelle, avec des obligations légales. Elle met en place de nouveaux

outils de gestion des compétences, notamment en instaurant des entretiens professionnels annuels obligatoires, d'ici fin 2006. Dans ce cadre, le SNCF propose des stages de formation intitulés « Consolider son management et mener des actions de progrès » destinés aux directeurs (ou faisant office) et présidents des fédérations. Programmation : stage directeur (pris en charge par le SNCF) sur 3 jours, les 9/10/11 et 16/17/18 et 24 mars ; stage président sur 2 jours (pris en charge par les fédérations) les 24 et 25 février prochain. Renseignements auprès de Malika Dupré au SNCF.

Catalogue de formation

Le catalogue 2005 des formations proposées par le SNCF est sorti. Nous invitons les salariés des fédérations à en prendre connaissance.

Guide juridique pratique du chasseur

Les Editions Flammarion proposent ce précieux guide juridique répondant à toutes les questions que peut se poser un chasseur pour l'exercice de sa passion. Cet ouvrage clair et précis a été rédigé en tenant compte de la loi du 30 juillet 2003. Il est préfacé par le Président de Ponchalon.

La chasse des oiseaux d'eau en Alsace

L'Association des chasseurs de gibier d'eau d'Alsace a publié un remarquable petit fascicule, présentant en 60 pages l'avifaune migratrice, les migrations, la gestion mise en place par les chasseurs, les zones humides de la région. Chaque espèce est ensuite présentée sur une fiche « Connaissance des espèces », avec photo et dessin. Pour conclure, les modes de chasse régionaux sont détaillés, ainsi que les prélèvements réalisés, la réglementation, l'équipement et le chien du chasseur, la régulation des prédateurs et la préparation du gibier en cuisine. Une belle réalisation.

L'Atlas des mammifères de la Mayenne



Deux cents pages présentant tous les mammifères sauvages de la Mayenne, leur classification, description, répartition et évolution des populations ainsi qu'une photo : c'est du sérieux ! Après cette revue de détail des différents mammifères, l'atlas consacre un chapitre aux traces et empreintes des animaux (pieds, reliefs des repas, laissées, coulées, gîtes et terriers), puis un autre

Nouvelle encyclopédie pratique de la chasse

Les auteurs de cette encyclopédie ne nous sont pas inconnus, puisqu'il s'agit d'Yves le Floch, historien et socio-anthropologue ; Michel Durchon, directeur de la Fédération des chasseurs du Maine-et-Loire ; Yves Ferrand, ingénieur à l'ONCFS, chargé des informations techniques sur la chasse et la faune sauvage. Cette encyclopédie reprend tout ce qui a trait à la chasse, avec la modernité que l'on peut attendre d'un tel ouvrage. Différents chapitres : avoir du gibier ; chasser en France ; chasseur et chien ; connaître les espèces ; armes. La nouvelle encyclopédie pratique de la chasse est éditée chez Hachette ; son prix est de 27€ .

Les palombières ouvertes aux enfants

Françoise Verger - Léonhart, artiste peintre, auteur, s'est installée dans les Landes il y a 10 ans ; elle y a découvert les traditions et la chasse des palombes. Après avoir passé son permis à 44 ans, elle témoigne de son intérêt pour cette région et pour la chasse, avec un livre pour enfants écrit en version bilingue gascon français, intitulé « Tatà Framboasa à la palomèiraé ». Renseignements auprès de la Librairie des Pyrénées à Pau, tél. 05 59 27 78 75.

Pour les amateurs de sangliers

Guillaume Désenfant, journaliste cynégétique, est l'auteur d'un livre intitulé « Sanglier - Ces chasses de nos terroirs », édité aux

aux mammifères préhistoriques. Cet ouvrage résulte de la collaboration remarquable de la **Fédération des chasseurs de la Mayenne**, de l'Office national de la Chasse et de la faune sauvage, de Mayenne Nature Environnement (association de protection de la nature) et du Musée des sciences de Laval. La participation exemplaire de ces quatre organismes aux horizons et prérogatives différents a motivé la participation financière importante de la Fondation de France. Autres partenaires financiers : le Parc naturel régional Normandie Maine ; la Région Pays de la Loire ; la Direction régionale de l'environnement ; le Conseil général de Mayenne. L'Atlas des mammifères de la Mayenne est disponible auprès de la fédération des chasseurs - 30 rue Mazagran - 53000 LAVAL - Tél. : 02 43 53 09 32 - Règlement par chèque libellé à l'ordre de la FDC 53 au prix de 20 + 3,50 € de frais de port.

Natura 2000 : une réponse en trois langues

La Fédération nationale des chasseurs avait octroyé à la Coordination nationale Natura 2000 une subvention pour la réédition de la plaquette intitulée « Natura 2000 : dix questions... sans réponses » (cette plaquette faisait suite à celle du ministère de l'Ecologie, à l'époque de Dominique Voynet, intitulée « Dix questions ; dix réponses »). La plaquette de la coordination, tirée en 4500 exemplaires, a été transmise à plus de 300 organismes européens ainsi qu'à l'ensemble des députés européens de chaque Etat membre.

Les cartouches sans plomb

Alors que le compte à rebours est commencé pour l'interdiction des cartouches à plombs dans les zones humides - à l'ouverture 2005, rappelons-le - l'ONCFS publie une brochure fort utile, destinée aux armuriers qui devront répondre aux questions de leurs clients. La Fédération nationale des chasseurs a participé à l'élaboration de ce guide de l'armurier qui intéressera également les chasseurs avertis.

Editions Larivière et présentant le gibier préféré d'un nombre croissant de chasseurs dans les différentes régions.

Avalanche de livres chasse chez Gerfaut

Félicitations aux Editions du Gerfaut, spécialisées dans les livres chasse, qui ont étoffé leur catalogue. Ce catalogue 2005 nature, chasse et pêche contient près de 70 titres. Il est disponible sur demande aux Editions du Gerfaut - 26, rue Jacob - 75006 PARIS - Tél. : 01 42 34 96 60. Parmi les nouveautés, nous avons particulièrement apprécié les ouvrages suivants.

Dictionnaire cynégétique

Un ouvrage utile pour tous ceux qui ont recours, tant pour le travail que pour les loisirs, au vocabulaire cynégétique. Ce livre cosigné Lucien-Jean Bord (philologue, diplômé des universités de Strasbourg et de Poitiers) et Jean-Pierre Mugg (linguiste émérite) définit 4500 termes, témoignant ainsi de la richesse de ce vocabulaire. Coût : 35€ .

Cherche... Apporte. Le retriever au marais

Nul mieux que Patrice février, grand bécassinier devant l'éternel, Président du Club international des chasseurs de bécassines, pouvait écrire ce livre sur l'art et la manière d'utiliser un retriever dans les zones humides. C'est avec plaisir que nous retrouvons l'auteur du précédent « Parcours d'un sauvaginier ». Coût : 22€ .

Réussir le permis de chasser 2005

25ème édition pour ce classique du regretté Fernand du Boisrouvray, remis à jour par François-Xavier Allonneau, journaliste cynégétique. L'édition 2005 comporte un fascicule contenant la liste officielle des questions posées lors de l'examen.

Le cerf

Le Dr. Fichant, conseiller cynégétique du ministre chargé de la chasse dans la région wallonne, présente dans cet ouvrage les dernières connaissances acquises sur le roi de nos grands gibiers : comportement, biologie, gestion. Prix : 29€ .

Le grand gibier

Ouvrage collectif de l'Association nationale des chasseurs de grand gibier, c'est le livre de référence par excellence, contenant tout ce qu'il convient de savoir sur les espèces, la chasse, la faune et la flore, et servant notamment à la préparation du brevet grand gibier. Cette « bible » éditée pour la première fois en 1990 est rééditée avec les remises à jour qui s'imposaient, au vu de l'évolution des situations et des connaissances, et l'apparition de nouveautés, comme par exemple la chasse à l'arc. Coût : 39,50€ .



Simplification

Depuis 2002, le Gouvernement est engagé dans un processus de simplifications administratives. Une première loi du 2 juillet 2003 a habilité le Gouvernement à simplifier le droit. Elle vient d'être suivie par une seconde loi du 9 décembre 2004 qui ne manque pas d'intérêt pour la chasse. En effet, cette loi va permettre au Gouvernement d'agir par ordonnance pour simplifier certaines dispositions relatives aux associations de la loi du 1er juillet 1901 (déclaration en préfecture, obligations comptables). Cette loi ratifie également les ordonnances de 2003 relatives à la simplification du permis de chasser (guichet unique) et à l'adjudication du droit de chasse. On notera qu'un troisième projet de loi est actuellement à l'étude de même qu'un autre texte « anti-loi ». Il s'agit d'examiner l'obsolescence du droit en vigueur. A l'image de ce qui a été pratiqué en Australie, un recensement des textes antérieurs à 1945 va être organisé. Leur sort sera décidé selon le cas : abrogation ou codification.

Fédérations et service public

C'est un arrêt assez remarquable que vient de rendre la Cour administrative d'appel de Bordeaux en date du 27 mai 2004. Il s'agissait de savoir si le centre d'élevage qui avait été créé par cinq fédérations de chasseurs en 1983 était susceptible d'être soumis à la fiscalité commerciale. La Cour a relevé que ce centre produisait des oiseaux d'élevage, non croisés, et qu'il n'entraînait donc pas en concurrence avec les professionnels de l'élevage. Ce faisant, la Cour souligne que cette activité doit être regardée comme contribuant à la mission de service public de repeuplement de la faune sauvage à laquelle collaborent les fédérations de chasse.

Outrage

Un garde particulier est une personne chargée d'une mission de service public. C'est donc logiquement qu'un tribunal peut retenir l'infraction d'outrage par paroles qu'ont commis des chasseurs à l'adresse d'un garde-chasse qui constatait leur action de chasse sur le terrain d'autrui. En effet, un garde-chasse agit notamment dans le cadre de l'article 29 du code de procédure pénale et il importe peu qu'il soit au service d'une société de chasse. De tels faits, inadmissibles, sont réprimés par les articles 433-5-1 et 433-22 du code pénal (Cour de Douai, 9 septembre 2004).

Nuisibles

Le tribunal administratif de Lyon a rendu un jugement plutôt exemplaire en matière de classement des nuisibles dans un département. Il a rejeté la requête de l'ASPAS qui contestait globalement la décision préfectorale que ce soit pour les oiseaux ou pour les mammifères. Ainsi, ce jugement du 26 octobre 2004 a retenu la quantité significative des populations d'espèces concernées, la nécessité de réguler la fouine pour prévenir des dégâts aux élevages avicoles (élevages du poulet de Bresse) de même que le classement du renard pour éviter la propagation de l'échinococcose ou encore le tir circonstancié des oiseaux dont le pigeon ramier pour éviter les dégâts aux semis, oléagineux et protéagineux.

Charles LAGIER,

Avocat, Conseil de la Fédération nationale des chasseurs

LES HONNEURS LAURENT PERRIER GROUPAMA 2004

La région Centre à l'honneur

Le jury des Honneurs de la Chasse Laurent Perrier / Groupama a décerné le 1er prix 2004 à l'Association syndicale des propriétaires et chasseurs de Beaulieu sur Loire dans le Loiret pour son approche globale de la gestion de la faune, et ses actions innovantes, notamment la régulation (efficace) des ragondins et rats musqués par le piégeage en lieu et place de l'empoisonnement à la bromadiolone, ou l'installation d'échelles de remontée sur le canal latéral à la Loire, pour limiter les noyades des chevreuils et lièvres. Le deuxième prix est attribué

au Groupement d'intérêt agro-sylvo-cynégétique du Gratteloup, en Loir et Cher, appliquant un Plan d'action pour la conservation des territoires et de l'Environnement (PACTE), en liaison avec de nombreux partenaires. Le troisième prix est revenu à la Société de chasse de Genêts dans la Manche, riveraine des sables du Mont Saint-Michel qui a su instaurer des règles de gestion et obtenir des résultats dans un site à forte fréquentation touristique. Enfin, la Société militaire de chasse du camp de Mailly, en Champagne, obtient le Prix sécurité pour l'organisation irréprochable de ses battues.

Colloque de Larrazet : présentation de la publication des actes

En novembre 2003, se tenait dans un village du Tarn et Garonne un colloque intitulé « Comprendre la chasse, c'est changer son regard sur la nature ». Ce colloque auquel ont participé de nombreuses personnalités a tenu toutes les promesses esquissées par son énoncé, et ce succès conduit les organisateurs (totalement étrangers au monde de la chasse) à organiser une journée de présentation de la publication des actes du colloque, le samedi 19 février à 14 heures, à la Maison de la culture

de Larrazet. Selon Alain Daziron, maître d'œuvre de ce colloque, ce n'est pas tant la pratique de la chasse qu'il faut réinventer mais sa légitimité dans la société, ce qui sous-entend une véritable pédagogie, et non un simple effort de communication. Au cours de cet après-midi ouvert aux débats, deux questions seront abordées : En quoi la chasse interpelle notre société qui se coupe d'une nature qu'elle idéalise ? Comment la chasse peut-elle relever les défis posés par la sensibilité naturaliste de la société ? L'entrée à cette journée est libre et gratuite. Contact : Alain Daziron - Maison de la culture - 82500 LARRAZET - Tél. : 05 63 20 71 22 - E-mail : adaziron@wanadoo.fr .

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

La réforme du CNPN enterrée par le Ministre de l'Ecologie !

Le CNPN, placé auprès du Ministre chargé de la protection de la nature, a pour mission de donner au Ministre son avis sur les moyens propres à préserver et restaurer la diversité de la flore et de la faune sauvage et des habitats naturels, assurer la protection des espaces naturels et le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent (...) et d'étudier les mesures législatives et réglementaires et les travaux scientifiques afférents à ces objets (Art. R. 251-1). En juillet dernier, un projet relatif à la composition et au fonctionnement du CNPN était soumis à ce même CNPN. Ce projet avait pour ambition d'élargir le cercle des représentants siégeant au CNPN aux élus (jusqu'alors absents), aux associations socio-professionnelles (agriculture, forêts, propriété foncière), aux représentants des usagers de nature (tels la chasse et la pêche), et quelques autres. Les conséquences immédiates d'un tel projet étaient la perte du

monopole des associations de protection et la mise en concurrence entre des courants protectionnistes purs et durs et des concepts plus sociologiques et pragmatiques. Immédiatement et sans surprise, un profond désaccord de la part du CNPN actuel a été noté, les « scientifiques » présents ne voulant pas être confrontés à cette nouvelle donne qui selon eux, les empêcherait de travailler correctement. Ne serait-il pourtant pas normal que sur des sujets de société, la société elle-même apporte à ce genre d'instance ses compétences et ses avis ? D'autant plus qu'un Conseil Scientifique National du Patrimoine Naturel, placé auprès du Ministre doit en parallèle être créé justement pour ne pas occulter la réflexion scientifique ? Devant ce mouvement de grogne, Serge Lepeltier, Ministre de l'Ecologie, a préféré abandonner cette réforme, pourtant pleine de bon sens. La composition du CNPN sera donc probablement reconduite en l'état.